

# RÉDIGER LA DÉCLARATION D'INTENTION DE MARIAGE

La rédaction de la Déclaration d'intention de Mariage est une étape importante de votre. Ces explications vous permettront d'en comprendre le sens et de l'envisager concrètement en toute sérénité.

## 1. Quelle est la finalité de la Déclaration d'intention de Mariage ?

La *Déclaration d'intention de Mariage* a pour finalité de permettre à l'Eglise de recueillir l'intention qui anime chacun des fiancés à l'égard de l'autre dans le projet de couple qui les a conduits à envisager le mariage sacramentel. Parce qu'elle est un écrit, ordinairement manuscrit, toujours signé de son auteur, la *Déclaration d'intention* - ou *Lettre d'intention* - a une valeur objective. Elle atteste des intentions de chacun des fiancés et de leur adéquation avec ce que l'Eglise propose dans le mariage catholique.

Elle est ratifiée par le clerc en charge de la préparation qui engage ainsi sa responsabilité, puis est conservée dans le dossier de mariage pour attester du sérieux de la préparation vécue par les fiancés et de leur maturité. Elle est obligatoire et fait partie des éléments d'étude, en cas de demande de déclaration de nullité de mariage.

## 2. Quels sont les éléments qui doivent s'y trouver ?

Par leur *Déclaration d'intention de Mariage*, les fiancés expriment qu'ils ont compris en quoi consiste le mariage catholique et que c'est bien cela qu'ils choisissent en demandant à l'Eglise de célébrer leur union. Pour cette raison, ce texte doit exprimer explicitement l'adhésion de son auteur aux quatre piliers fondamentaux du mariage naturel et sacramentel que sont la liberté, l'indissolubilité, la fidélité, et l'ouverture à la vie. Plus qu'une simple mention, il est souhaitable que chaque fiancé s'exprime sur la façon dont ces valeurs ont été découvertes par lui, dont elles sont assumées et envisagées dans la durée.

Cette déclaration doit aussi faire une place substantielle à l'expression de la foi des fiancés, en mentionnant, selon la manière propre à chacun, la place qu'a Dieu dans sa vie et son cheminement vers le mariage, la façon dont il entend s'appuyer sur la grâce reçue dans le sacrement, la manière dont il envisage de la faire grandir et de vivre la foi en couple, en famille et en Eglise.

## 3. Comment rédiger une Déclaration d'intention de Mariage ?

La *Déclaration d'intention de Mariage* est un écrit personnel, écrit isolément par chacun des fiancés et en son nom propre. Il n'est pas forcément souhaitable que cet écrit soit partagé spontanément par les fiancés entre eux avant que le clerc en charge de la préparation au mariage ne les y invite, s'il le juge opportun. Pour cette même raison, il est tout à fait hors de propos d'utiliser tel quel un formulaire stéréotypé ou de reprendre une lettre existante. C'est bien l'expression personnelle d'une conviction de chacun des fiancés qui est attendue par l'Eglise.

Sans être d'aucune façon en elle-même un engagement, cette déclaration d'intention n'en prépare par moins celui de la célébration du mariage et en partage le sérieux et la gravité. De ce fait, il est souhaitable que le langage employé confère à cet texte une objectivité certaine qui dépasse le registre des sentiments et privilégie celui de la réflexion, de la volonté et du choix - et ceci en des termes explicites et compréhensibles. Il est rédigé au présent.

La *Déclaration d'intention de Mariage* a pour destinataire l'Eglise et non pas le futur conjoint. Pour cette raison, elle n'est pas rédigée comme une « lettre d'amour » adressée à l'autre fiancé. Elle peut cependant comporter, selon la sensibilité propre à chacun, des considérations personnelles de nature humaine et affective. Chaque fiancé peut d'ailleurs faire une copie de cette déclaration afin de pouvoir la relire après quelques années.

D'une longueur variable, mais non trop succincte, ce texte gagne à être rédigé après quelques échanges avec le clerc en charge de l'accompagnement au sacrement et un vrai temps de réflexion. Il peut être l'objet d'une ébauche à propos de laquelle il est possible de solliciter individuellement son avis et ses suggestions - la responsabilité de cet écrit restant cependant du fait de chacun des fiancés.